

Formations Initiales		TRSF+BIBLI (par étudiant)	Inscription Première (par étape)	TOTAL Inscription Première (Taux plein)	Supplément pour une autre Etape (Taux réduit)
Cursus LICENCE	Licence 1, 2, 3 et Capacité en droit, DEUST, Dut, Licence PRO	23+34=57€	113 €	170 € (3) 85 €	113 €
Cursus MASTER	Master 1 et 2 (pro ou recherche) et DRT	23+34=57€	186 €	243 €	(1) 159 €
Cursus INGENIEUR	Ingénieur 1,2,3	23+34=57€	544 €	601 €	401 €
Cursus DOCTORAT, HDR	Doctorat, HDR	23+34=57€	323 €	380 €	253 €
Cursus SANTE	PACES, FGSM2, FGSM3	23+34=57€	113 €	170 €	113 €
	DFASM1, DFASM2	23+34=57€	186 €	243 €	159 €
	Thèse de médecine	23+34=57€	323 €	380 €	(2) 253 €
	Doctorat en médecine générale, DES, DIS, formations spécifiques en médecine générale	23+34=57€	445 €	502 €	(2) 335 €
	DESC (4)	23+34=57€	445 €	502 €	335 €
Cumulatifs	Conventions CPGE	23+34=57€	113 €	170 €	nc
Droits facultatifs					
Duplicata de carte étudiant	(en cas de perte ou de vol)			10 €	
FC, VAE, DU					
Droit d'usager	Lic, LicPro en FC, VAE, DU niv 3 et 2	23+34=57€	113 €	170 €	
	Master en FC, VAE, DU niv 1	23+34=57€	186 €	243 €	
Cursus santé	DFMS,DFMSA	23+34=57€	445 €	502 €	335 €
Capacité de médecine	Probatoire	23+34=57€	194 €	251 €	nc
	Total Première année		+ 251 €	502 €	335 €
	Deuxième année	23+34=57€	445 €	502 €	335 €
Frais de Formation	FC et DU	Spécifiques à chaque étape et votés par le CA			

Si l'étudiant est inscrit à une étape, il doit payer le Taux plein.

Si l'étudiant est inscrit à plusieurs étapes, il doit payer le Taux plein pour l'étape la plus chère et le Taux réduit pour chaque autre étape.

La somme minimum payable par le web est 20 €.

(1) Droits réduits pour les étudiants inscrits à l'ESPE et en Master 2 filière Enseignement à Paris 13, utiliser le profil IU.

(2) Droits spécifiques pour les inscrits en THESE de médecine et inscrits en parallèle en DES.

Utiliser le profil DE sur l'étape THESE dans le cas où la THESE s'effectue en parallèle du DES.

nc : non concerné.

Un étudiant en contrat d'apprentissage ou en contrat de professionnalisation doit être exonéré de tous droits obligatoires en utilisant respectivement le profil AP ou CP.

Un étudiant de licence (L) ajourné mais admis à continuer (AJAC) doit être exonéré des droits réduits avec le profil PA.

Un AJAC en L2 doit s'inscrire avec le profil PA en L1 et L2.

Un AJAC en L3 doit s'inscrire avec le profil PA en :

- L1 et L2 et L3 si il lui manque le semestre 1 ou le semestre 2 (même si le L2 est déjà validé pour pouvoir valider le diplôme de DEUG).
- L2 et L3 si il lui manque le semestre 3 ou le semestre 4.

Un étudiant inscrit en cumulatif (en parallèle à une CPGE) en licence (code étape %9) doivent payer le tarif standard de Licence.

Inscriptions décalées (DUT, réorientation Licence)

Un étudiant en échec au semestre 1 qui s'inscrit en semestre 1 décalé (ou en semestre 2 dans une autre filière « réorientation ») en février est exonéré de droits s'il a déjà payé les droits pleins lors d'une première inscription pour l'année en cours à P13 (profil RO). En cas de « transfert-arrivé », il est aussi exonéré de droits d'inscriptions (profil TA) et il faut transmettre à l'agence comptable la photocopie de la carte d'étudiant de l'établissement précédent pour que P13 puisse réclamer 85 € à l'université de départ.

(3) Un étudiant qui s'inscrit à P13 pour **un seul semestre sur toute l'année universitaire** doit payer **demi-tarif** (profil **SE**) **85 €**.

Un étudiant ayant suivi 3 semestres et qui a déjà payé deux fois les droits d'inscriptions pleins (pour 4 semestres) sera exonéré pour le semestre 4 décalé restant (**profil S4**) (décision du CA du 14/09/2012).

(4) Les droits d'inscriptions relatifs au DESC sont à payer seulement quand le DES est terminé. Pour exonérer le droit réduit, mettre le profil **DE**.

Inscriptions parallèles

Les étudiants inscrits en Licence Pro à P5 ou en Master à P8 qui suivent une partie des enseignements à P13 peuvent être inscrits à P13 pour pouvoir figurer sur l'ENT. Le profil **IP** les exonère de droits d'inscription.

DU à l'UFR SMBH

Droits d'utilisateur 243 €

Les frais de formations seront gérés par le CEDIP dans le cadre du contrat.

Droits d'inscription différenciés pour les extra-communautaires.

Pour l'année 2019/2020 exonération partielle des droits des étudiants extra-communautaires – Décision du CA du 15 mars 2019

Formations Initiales		TRSF+BIBLI (par étudiant)	Inscription Première (par étape)	TOTAL Inscription Première (Taux plein)	Supplément pour une autre Etape (Taux réduit)
Cursus LICENCE	Licence 1, 2, 3 et Capacité en droit, DEUST, Dut, Licence PRO	23+34=57€	2713 €	2770 €	1846 €
Cursus MASTER	Master 1 et 2 (pro ou recherche) et DRT	23+34=57€	3713 €	3770 €	2513 €
Cursus INGENIEUR	Ingénieur 1,2,3	23+34=57€	3713 €	3770 €	2513 €
Cursus SANTE	PACES, FGSM2, FGSM3	23+34=57€	2713 €	2770 €	1846 €
	DFASM1, DFASM2	23+34=57€	3713 €	3770 €	2513 €
	DESC (4)	23+34=57€	3713 €	3770 €	2513 €